

# MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

## PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI M. Philippe GRILLOT, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Damien GAILLETON donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO

M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe GRILLOT  
M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD  
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Serge BULIN  
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance en précisant qu'il est nécessaire d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Aussi l'ordre du jour est le suivant :

### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 22 mars 2024
- 2) Vote du Budget Primitif 2024 – Commune
- 3) Vote du Budget Primitif 2024 – Assainissement
- 4) Vote des taux d'imposition 2024 et Etat 1259
- 5) Versement des subventions aux associations communales et intercommunales
- 6) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement
- 7) Redevance Occupation du Domaine Public
- 8) Convention maîtrise d'œuvre Nièvre Ingénierie pour la réhabilitation des réseaux collecte EU – Hameau de Villatte
- 9) Avenant N°1 de la convention avec Nièvre Ingénierie pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- 10) Approbation pour l'adhésion de la Commune de OUAGNE au SIAEP Bourgogne Nivernaise au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- 11) Vérification des réseaux eau potable par le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise
- 12) Questions diverses

#### Approbation du Procès Verbal du 22 mars 2024

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 22 mars 2024 et si des rectifications sont à apporter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

#### Délibération 2024-07 –Vote Budget Primitif 2024 – Commune

M. le Maire présente au conseil le budget primitif 2024 correspondant aux prévisions budgétaires pour l'exercice en cours

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 883.564,67 €

Total des recettes : 1.228.145,87 €

M. le Maire explique qu'au chapitre 012 de la section de fonctionnement, des crédits ont été revus à la hausse au niveau de la rémunération du personnel en prévision de la réussite du concours de technicien par un des agents techniques, puis par l'embauche d'un emploi saisonnier durant la période estivale et par l'éventuel embauche d'un agent contractuel en CDD pour le remplacement d'un des agents techniques en congé de maladie ordinaire.

Section d'Investissement :

Total des dépenses : 336.716,72 €

Total des recettes : 336.716,72 €

Après avoir entendu la lecture de ses propositions, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024.

#### Délibération 2024-08 – Vote Budget Primitif 2024 - Assainissement – Commune

A la suite M. le Maire présente au conseil le budget primitif 2024 correspondant aux prévisions budgétaires pour l'exercice en cours.

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 25.964,32 €

Total des recettes : 26.899,36 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses : 336.716,72 €

Total des recettes : 336.716,72 €

Après lecture de ses propositions, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 Assainissement.

#### Délibération 2024-09 – Vote des taux d'imposition 2024 et Etat 1259

M. le Maire demande au conseil s'il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition au regard du budget primitif présenté précédemment.



Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition comme suit :

Taxe Foncière : 35.33 %  
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 41.01%  
CFE : 19.98 %  
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,09 %

#### Délibération 2024-10 - Versement des subventions aux associations communales et intercommunales

M. le Maire propose d'allouer une subvention aux associations communales comme suit :

ACVG	20 €
ARAC	20 €
Association les Tours de Passy	900 €
Comité des Fêtes Varennes les Narcy	800 €
Philharmonie Charitoise	155 €
Société de chasse Varennes-les-Narcy	100 €
Association la Promenade Enchantée	700 €
Association Passy Randos	400 €
Association Les restaurants du cœur	150 €
Association comice rural du canton de La Charité sur Loire	923 €

Après avoir informé le conseil du montant de subvention alloué à chaque association, Monsieur le Maire explique la raison pour laquelle l'association la Promenade Enchantée obtient une subvention augmentée de 300 €. Ce supplément est affecté pour l'achat de matériel qu'elle fournit pour la construction du char représentant la commune, au comice agricole de 2024. Il précise que cette augmentation ne sera pas renouvelable chaque année. Egalement dans la même dynamique, une nouvelle association comice rural du canton de la Charité sur Loire demande à chaque commune participante une aide d'environ 1 € par habitant pour les frais engagés à la réalisation de cet évènement.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve par 15 voix POUR la subvention accordée à chaque association sauf pour l'association Passy Randos, M. Serge BULIN étant membre de l'association, il ne prend pas part au vote. La subvention est allouée par 14 Voix POUR

#### Délibération 2024-11 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement

Comme le rappelle M. le Maire depuis le passage du budget en nomenclature M57, il y a possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles à l'exclusion des crédits se rapportant aux dépenses du personnel. Ces opérations pourraient être effectuées sans attendre et sans déséquilibrer le budget. L'assemblée délibérante sera prévenue des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Aussi, M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer et le conseil donne cette autorisation pour 2024, en votant à l'unanimité.

#### Délibération 2024-12 - Redevance Occupation du Domaine Public

M. le Maire informe que les redevances pour l'occupation du domaine public pour l'année 2024 seront d'un montant de :

EDF ..... 239 €  
TELECOM..... 1451.03 €

Seule la redevance GAZ n'a pas encore été calculée à la date du conseil, ce montant sera communiqué dès sa parution par le fournisseur.  
Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### Délibération 2024-13 - Convention maîtrise d'œuvre Nièvre Ingénierie pour la réhabilitation des réseaux collecte EU – Hameau de Villatte

Il y a lieu de prendre une convention pour la maîtrise d'œuvre qui sera confiée à l'agence technique départementale Nièvre Ingénierie dans le cadre de la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées au Hameau de Villatte.  
Les frais de maîtrise d'oeuvre représenteront environ 9% du montant global pour cette opération.  
Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

#### Délibération 2024-14 - Avenant N°1 de la convention avec Nièvre Ingénierie pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence de police de la publicité extérieure est confiée aux communes.

L'agence technique départementale Nièvre Ingénierie propose d'instruire les autorisations et déclarations des actes relatifs à la police de la publicité extérieure. Aussi une convention en date du 15 décembre 2021 relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme avait été signée entre la commune et Nièvre Ingénierie, qui se propose d'intégrer ces nouvelles autorisations. Pour ce faire, un avenant n°1 doit être signé entre les deux parties. Le tarif restant le même que pour une déclaration préalable : 66,5 € soit 0.7 EqPC et pas de cotisation supplémentaire pour les communes adhérentes au pôle ADS.

L'assemblée délibérante après avoir entendu l'exposé de M. le Maire accepte à l'unanimité et lui donne pouvoir pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents.

#### Délibération 2024-15 -Approbation pour l'adhésion de la Commune de OUAGNE au SIAEP Bourgogne Nivernaise au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



La commune de Ouagne a demandé au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise d'adhérer au syndicat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les éléments et les motifs de cette demande ont permis au SIAEP d'accepter cette adhésion, cependant chaque commune membre doit également délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, il soumet cette approbation aux membres du conseil qui votent à l'unanimité cette nouvelle adhésion.

#### Délibération 2024-16- Vérification des réseaux eau potable par le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise

La revitalisation du centre bourg passe par l'enfouissement des réseaux électriques qui sera programmé par le SIEEEN qu'en 2026. Il avait été demandé au SIAEP de vérifier l'état du réseau d'eau potable des rues concernées par les travaux

Le SIAEP a répondu que le réseau était vieillissant mais pas de travaux programmés.

Les membres du conseil ont délibéré à l'unanimité afin que le SIAEP reconsidère leur décision et demande durant les travaux en 2026 à ce que soit vérifié et/ou remplacé le réseau d'eau potable des rues de l'église et Alfred Carroy sur environ 300 m, si celui-ci est constaté défectueux et ainsi éviter de refaire des tranchées une fois les rues refaites.

#### Questions et informations diverses

Monsieur le Maire déclare qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 il y a lieu de transférer obligatoirement les compétences eau et assainissement aux EPCI.

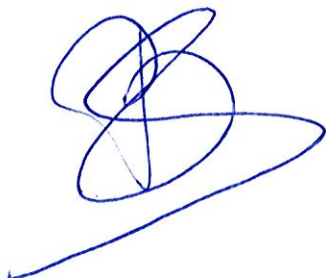
Pour information, il indique que la Communauté de Communes des Bertranges doit se faire accompagner par un bureau d'études pour faire un état des lieux des 32 communes qu'elle devra prendre en charge.

Suite à la réunion du 3 avril dernier, les travaux du centre bourg s'organiseront en 2026 d'après l'étude qu'aura faite le SIEEEN pour l'enfouissement des réseaux électriques dont une réponse sera apportée fin 2025 ; Durant l'année 2025, un dossier de versement de DETR sera constitué. La prise en charge de l'enfouissement des réseaux se fera par le SIEEEN jusqu'à 60.000 € HT, quant aux frais pour les réverbères, 50% seront à la charge du SIEEEN et 50% pour la commune. Les autres frais tels que les fourreaux pour la fibre seront à la charge de la commune.

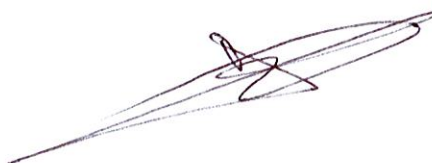
M. le Maire rappelle qu'aura lieu le dimanche 9 juin prochain les élections européennes et que les membres du conseil veuillent bien s'organiser pour tenir le bureau durant cette journée.

La séance est levée à 20 h 10.

La secrétaire de séance,  
Bénédicte SURELLE

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Maire,  
Alain BAUGET

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke with a small loop and a vertical stroke at the end.

